

2GS TRANSPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 24.750 euros
Siège social : 5 Chemin des Cardelines
13700 MARIGNANE.
RCS Aix-en-Provence – 951 416 924

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES CONSTATEES PAR UN
ACTE UNANIME EN DATE DU 07 FEVRIER 2025**

(Article 14 des statuts)

LES SOUSSIGNES

- **Monsieur Julien SALERNO**, propriétaire de 82.500 parts sociales numérotées de 1 à 1.000 et de 2.001 à 83.500 ;
- **Monsieur Fouad GHELAMALLAH**, propriétaire de 82.500 parts sociales, numérotées de 1.001 à 2.000 et de 83.501 à 165.000 ;
- **Monsieur Houcine GUEMARI**, propriétaire de 82.500 parts sociales, numérotées de 165.001 à 247.500.

Constituant la totalité des associés de la Société 2GS TRANSPORT et usant de la faculté prévue par l'article 14 des statuts, ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social du : 5 Chemin des Cardelines 13700 MARIGNANE au 83 Boulevard de l'Europe, Centre d'Affaires le Cristal, 13127 VITROLLES à compter du 01 novembre 2024.

En conséquence, l'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« **Article 4 – Siège social** »

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 83 Boulevard de l'Europe, Centre d'Affaires le Cristal, 13127 VITROLLES »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION


Les associés confèrent tous pouvoir au porteur d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et de publicité.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le Registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Monsieur Julien SALERNO



Monsieur Fouad GHELAMALLAH



Monsieur Houcine GUEMARI

